

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
9296-6662 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09
9379-6845 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09
9382-8051 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09
9383-9678 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09
KIM YOUNG MIN	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09
MÉLANIE MÉLANÇON	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09
ROBERT AMATO	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
9188-1912 QC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09
9358-8499 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09
SKI BROMONT.COM, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	Exploitation de guichets automatiques	2018-11-09

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

* Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.

8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3001642376	11017870 CANADA INC.	1174002437		2018-11-08
3001509010	9201-0800 QUÉBEC INC.	1165392847	CONSTRUCTION QUÉBEC CONSTRUCTIONS QUÉBEC FERBLANTERIE QUÉBEC TOITURE QUÉBEC TOITURES QUÉBEC	2018-11-05
3001416548	9300-4901 QUÉBEC INC.	1169976843	MCKINNON MULTI-SERVICES MCKINNON SÉCURITÉ SIGNALISATION MCKINNON	2018-11-02
3001231578	BECKMAN COULTER CANADA LP	3367734376	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BECKMAN COULTER CANADA	2018-11-06

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3001584152	BLOUIN TARDIF ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT INC.	1164031438	BLOUIN TARDIF ARCHITECTES GESTION BTAE	2018-11-06
3000953638	BRINK'S CANADA LTÉE	1147234315		2018-10-30
3001621059	FINA KOMBE	2261640348		2018-11-05
3000570365	GROUPE ALPHARD INC.	1165625493		2018-11-02
3001586560	LEDUC RH INC.	1144057578	LEDUC HR LEDUC HUMAN RESSOURCES LEDUC RESSOURCES HUMAINES LEDUC RH	2018-11-06
3001388221	MAISON LES ETAPES INC.	1142892281		2018-11-02
3001551972	MANUFACTURIER SHELTEC INC.	1143176999	SHELTEC MANUFACTURING INC.	2018-11-02
3001371541	THE ADDMORE GROUP INC.	1165549719	GROUPE ADDMORE	2018-11-07
3001642376	11017870 CANADA INC.	1174002437		2018-11-08

Renouvellements

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000736393	2413-2276 QUÉBEC INC.	1144517332	COUVREUR ROLLAND BOUDREAULT	2018-09-25
3000755638	9155-5243 QUÉBEC INC.	1162965504	CAPITAL RESSOURCES HUMAINES GÉNIEAIDE RESSOURCES HUMAINES GROUPE GENIE AIDE GROUPE GÉNIE AIDE TRANSPORT VALBEC	2018-11-02
3000385501	9262-0400 QUÉBEC INC.	1168193010	LES ENTREPRISES CONSTRUCTO	2017-10-03
3000622210	ACE EXPERTS-CONSEILS INC.	1142210880		2018-10-14
3000150871	CIMA + CONSTRUCTION INC.	1140685570		2018-04-23
3000756806	GROUPE EXCEL S.M. INC.	1146204475		2018-11-03
3000219344	KPH TURCOT, UN PARTENARIAT S.E.N.C.	3369775690		2017-06-10
3000701919	SOCIÉTÉ EMMANUEL GRÉGOIRE INC.	1142418442	RÉSIDENCE LES PLÉIADES	2018-11-03

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000652268	TERRASSEMENTS B.L.R. INC.	1141135401	BLR EXCAVATION TERRASSEMENT G MARSOLAIS TERRASSEMENTS J.M. DESROSIERS	2018-10-23

8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Modification	Date
3000186691	TERRASSEMENT ET DÉNEIGEMENT R. HAMELIN INC.	1164022767	Retrait volontaire du registre public	2018-11-08

8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Modification	Date
3001352893	DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC.	1173560583	Changement de NEQ, anciennement : 1145360658	2018-11-07

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.